



Frais d'expertise judiciaire pour vice caché (Citröen DS3)

Par Isra932

Bonjour à tous,

Je sollicite vos avis ou retours d'expérience concernant un litige pour vice caché sur un véhicule d'occasion.

Voici la situation : j'ai acheté une Citroën DS3 pour 3 800 € à un particulier et j'ai découvert un vice caché très rapidement après l'achat.

Mon avocat m'annonce les frais suivants : 1 800 € HT de forfait pour l'assignation en référé et la plaidoirie, 250 € HT de l'heure pour les prestations complémentaires (comme la présence aux réunions d'expertise), environ 250 € de frais d'huissier et 50 € de timbre de justice. Surtout, l'avocat m'indique une provision de 5 000 € pour la consignation de l'expert judiciaire.

Je trouve ces montants complètement aberrants au vu de la valeur de la voiture. Ma question est la suivante : est-ce qu'une consignation d'expert de 5 000 € est normale pour une simple expertise automobile de ce type, ou est-ce totalement surévalué ? J'ai l'impression que la procédure va me coûter bien plus cher que le prix de la voiture.

Merci d'avance pour vos lumières !